

Note de conjoncture n°8 « Bilan 2022 & Perspectives 2023 »

1. En bref

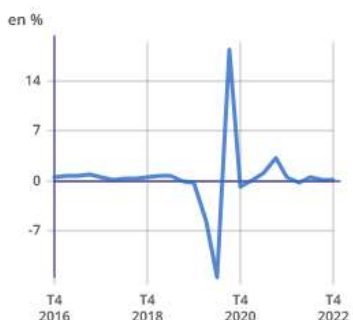
Derniers indicateurs conjoncturels :

- Stabilité de la production dans les services en novembre 2022,
- En novembre 2022, le chiffre d'affaires est en hausse dans l'industrie manufacturière (+1,3%),
- En décembre 2022, la production manufacturière augmente légèrement (+0,3%),
- En décembre 2022, les prix de production de l'industrie française augmentent de nouveau sur un mois (+1,1%) et restent en forte augmentation sur un an (+17,7%),
- La consommation des ménages en biens baisse de 1,3% en décembre 2022,
- Au troisième trimestre 2022, le taux de chômage reste quasi stable, à 7,3%,
- En janvier 2023, les prix à la consommation augmentent de 6,0% sur un an.

Indicateurs clés :

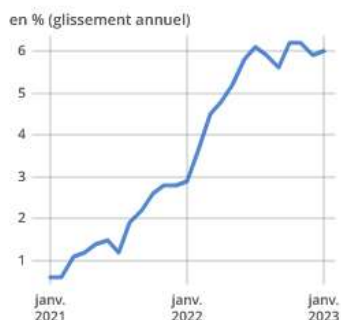
Croissance économique

4e trim. 2022 : +0,1 %



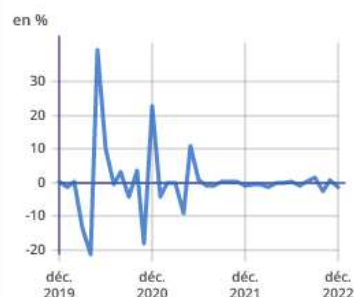
Inflation

janvier 2023 : +6,0 %



Consommation des ménages en biens

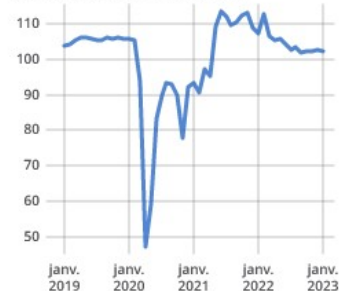
décembre 2022 : -1,3 %



Climat des affaires

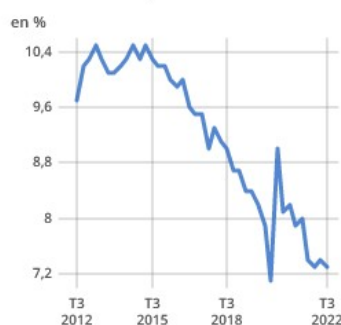
janvier 2023 : 102

moyenne de longue période=100



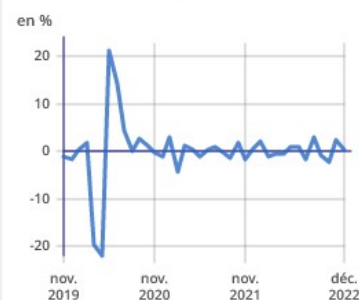
Chômage y compris les DOM

3e trim. 2022 : 7,3 %



Production industrielle (manufacturière)

décembre 2022 : 0,3 %



Février 2023

📌 Matières premières & Energie :

Des prix de vente de l'électricité aux clients professionnels attendus en forte hausse en 2023 (Olivier Dunand, Jean-Charles Faucheux, Bruno Lutinier, Clément Passerieux, Nicolas Studer – Insee)

Les prix des matières premières et de l'énergie ont vivement augmenté en Europe occidentale depuis fin 2021. Fin décembre 2022, les fournisseurs d'électricité estiment que les prix de vente de l'électricité aux clients professionnels devraient augmenter de 84 % en 2023 (en moyenne annuelle par rapport à 2022), avant prise en compte de mesures telles que l'« amortisseur électricité », le « guichet d'aide au paiement des factures de gaz et d'électricité » ou le « plafonnement pour les très petites entreprises ». Cette hausse varierait selon les secteurs d'activité des clients et selon la puissance d'alimentation souscrite.

Evolution des prix de l'électricité entre fin 2018 et fin 2022 selon le segment et le marché :

- Clients professionnels, tous segments
- Clients professionnels, segments C1-C4
- Clients professionnels, segment C5
- Électricité vendue en gros sur les marchés au comptant et à terme (échelle de droite)
- Électricité vendue en gros au prix au comptant EPEX (échelle de droite)



En 2023, l'augmentation des prix de l'électricité atteindrait 92 % dans l'industrie et l'agriculture (hors mesures gouvernementales)

Selon les prévisions des fournisseurs d'électricité fin décembre 2022, estimées à partir des réponses à une enquête spécifique, les prix de vente de l'électricité fournie aux clients professionnels devraient augmenter de 84 % en 2023 en moyenne annuelle, hors mesures « amortisseur électricité », « guichet d'aide au paiement des factures de gaz et d'électricité » et « plafonnement pour les très petites entreprises – TPE », et en l'absence de nouvelles mesures qui seraient prises dans le courant de l'année ou de gestes commerciaux (« rabais ») de la part des fournisseurs et/ou de

Février 2023

renégociations. En comparaison, la hausse aura été de 21 % en 2022 selon les mêmes fournisseurs. La hausse serait plus élevée dans l'industrie-agriculture (+ 92 % en 2023) que dans les secteurs marchands tertiaires (+ 77 %) et non marchands (+ 66 %). En 2022, c'est déjà dans l'industrie et l'agriculture que la hausse des prix a été la plus forte (+ 30 %), suivie du secteur non marchand (+ 26 %) et du secteur marchand tertiaire (+ 11 %). Les prix de vente par les entreprises du secteur marchand tertiaire et les organismes du secteur non marchand sont proches.

Les mesures prises pour atténuer la hausse des prix en 2023

Amortisseur électricité

À partir du 1er janvier 2023, le gouvernement a décidé de mettre en place « l'amortisseur électricité ». Il est destiné aux très petites entreprises, aux petites et moyennes entreprises (TPE/PME) et aux collectivités territoriales qui ne sont pas éligibles aux Tarifs réglementés de vente (TRV).

Pour la moitié des volumes consommés, le prix de l'électricité hors coût d'acheminement et hors taxes est ramené à 180 euros le MWh s'il est supérieur, dans la limite d'une réduction de 320 euros le MWh et d'un plafond de prise en charge annuelle de 2 millions d'euros.

Guichet d'aide au paiement des factures de gaz et d'électricité

Les entreprises pour lesquelles le prix de l'électricité a augmenté de plus de 50 % en 2022 par rapport à 2021 et dont les dépenses d'énergie représentent plus de 3 % de leur chiffre d'affaires 2021 peuvent bénéficier d'une aide au paiement de la facture d'électricité allant jusqu'à 4 millions d'euros.

Pour les entreprises qui présentent des dépenses d'énergie plus importantes, une aide renforcée peut être mobilisée pour un montant maximal de 50 millions d'euros, et jusqu'à 150 millions d'euros pour les secteurs exposés à un risque de « fuite de carbone », soit un risque de délocalisation vers des pays à réglementation moins stricte en matière d'émissions de gaz à effet de serre.

Plafonnement pour les TPE

Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique a annoncé le 6 janvier 2023 que les fournisseurs d'électricité avaient accepté de garantir aux TPE qu'elles ne paieraient pas plus de 280 euros par MWh en moyenne en 2023.

Marché du pétrole :

- <https://data-bourse.lefigaro.fr/matieres-premieres/Petrole-Brent/BRE-XX>

Marché de l'électricité :

- <https://www.rte-france.com/eco2mix/les-donnees-de-marche>

Marché du gaz naturel :

- <https://investir.lesechos.fr/cours/matiere-premiere-gaz-naturel,wmpcb,ng,ng,opid.html>

2. Statistiques du Ministère de la Transition Ecologique

Derniers chiffres :

- Energie : 1 621 TWh consommation finale à usage énergétique en 2021,
- Logement : - 30,4 % forte baisse des logements autorisés à la construction au quatrième trimestre 2022,
- Transports : 38,7 millions de voitures en circulation en France au 1^{er} janvier 2022,
- Changement climatique : +51 % d'augmentation des émissions mondiales de gaz à effet de serre de 1990 à 2022 (hors UTCATF),
- Environnement : 75 % des jeunes formés en environnement ont un emploi trois ans après la fin de leurs études.

Construction de logements - Résultats à fin décembre 2022

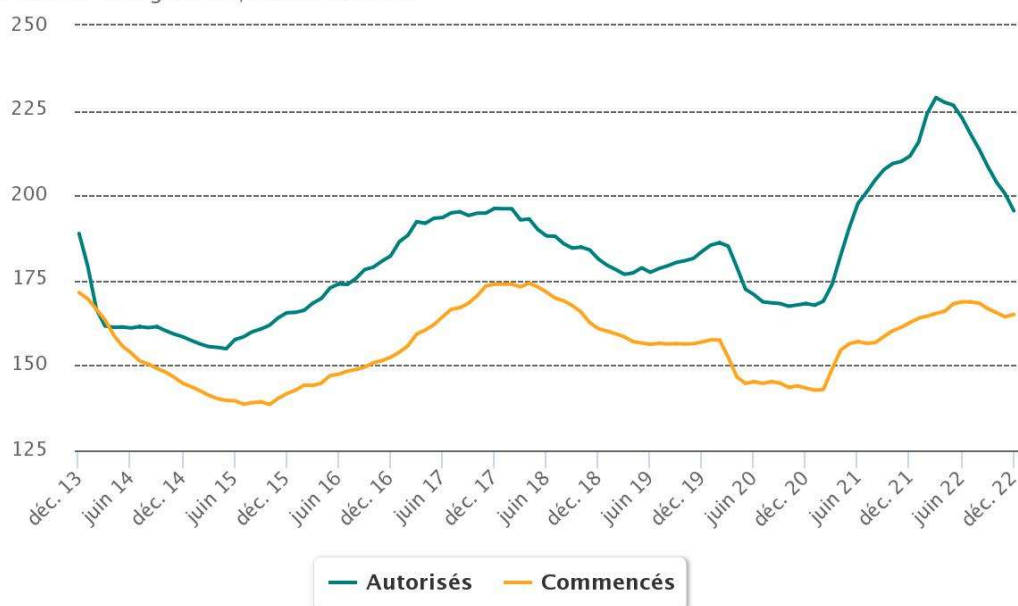
En 2022, 482 200 logements ont été autorisés à la construction, soit 14 300 de plus qu'en 2021 (+ 3,1 %). Dans le même temps, on estime que 376 200 logements ont été mis en chantier, soit 14 200 de moins (- 3,7 %) que sur l'année 2021. Si on prend comme point de comparaison les 12 mois précédant la crise sanitaire (mars 2019 à février 2020), le nombre de logements autorisés au cours des 12 derniers mois est supérieur de 4,8 %, celui de logements commencés est inférieur de 2,2 %.

Les autorisations de logements individuels ont diminué de 16 100 logements en 2022 par rapport à 2021 (- 7,6 %) pour revenir à 195 500 unités, mais restent 5,1 % au-dessus de la valeur d'avant-crise. Les logements individuels groupés ont fortement augmenté (+ 9,9 %), les logements individuels purs ont diminué (- 13,6 %).

Pendant cette période, les ouvertures de chantier de logements individuels auraient crû de 2 400 unités (+ 1,5 %) et atteint 165 000 logements commencés. Les logements individuels purs auraient progressé (+ 2,6 %) contrairement aux logements individuels groupés qui reculent (- 2,4 %).

Nombre de logements individuels cumulés sur douze mois

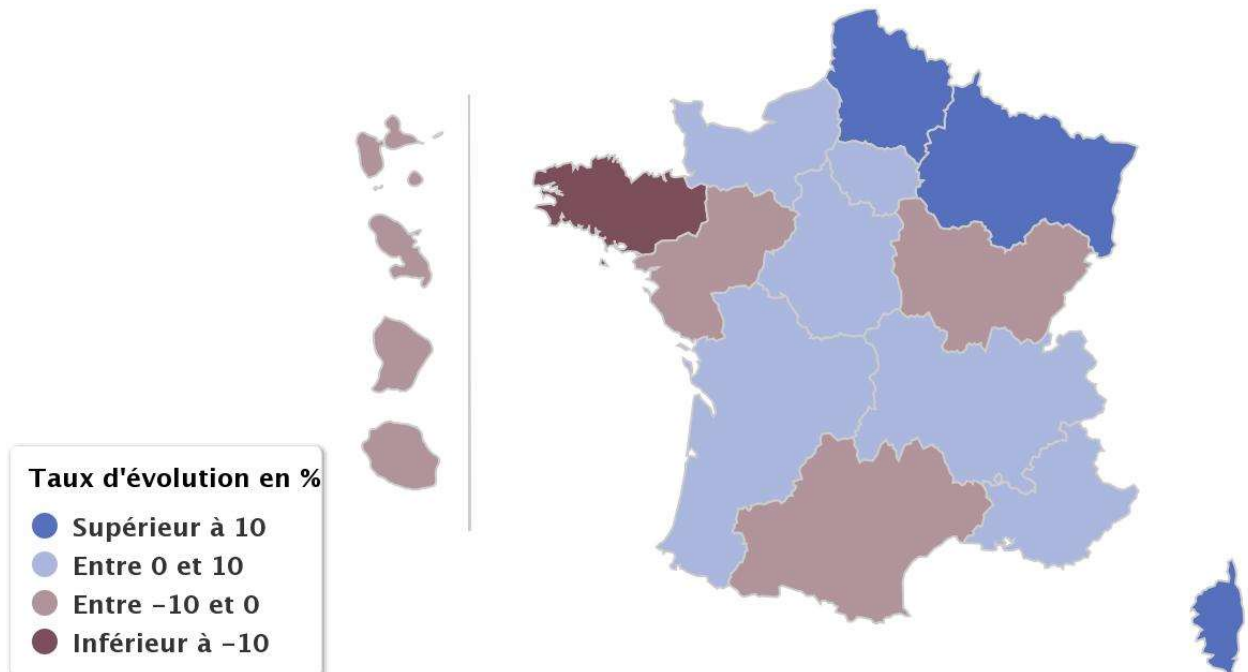
En milliers de logements, données brutes



Février 2023

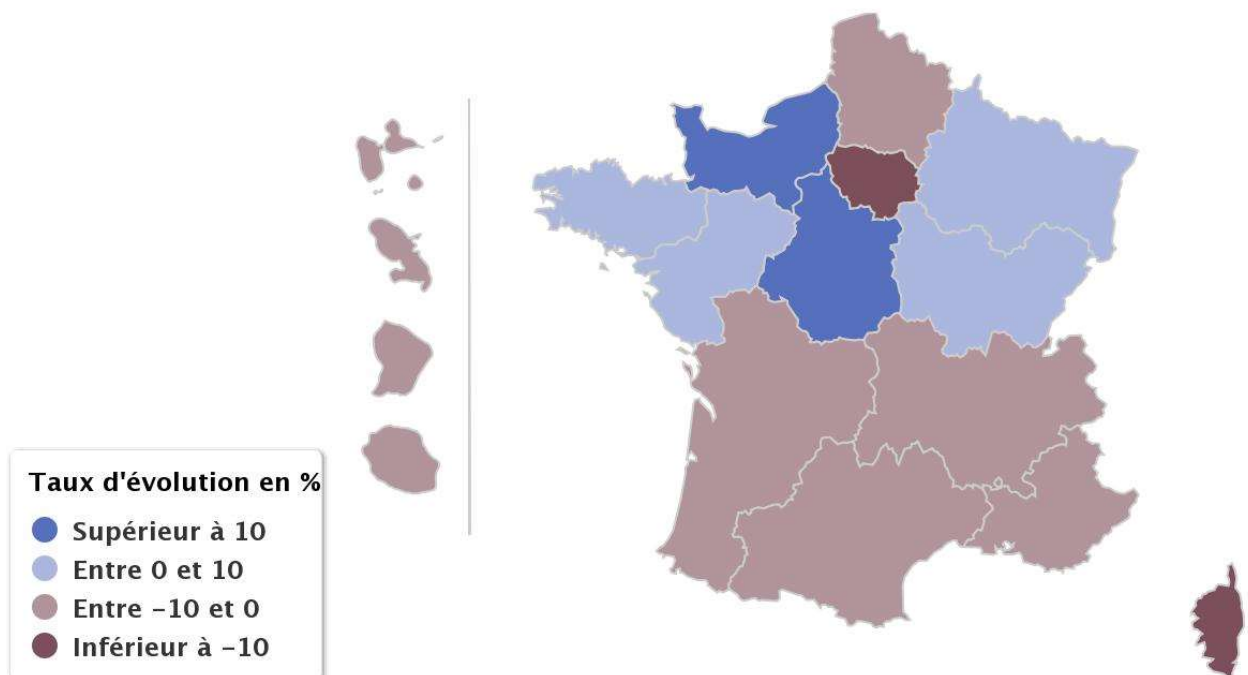
Logements autorisés

(cumul des douze derniers mois en niveau et en évolution)



Logements commencés

(cumul des douze derniers mois en niveau et en évolution)



Février 2023

📌 Construction de locaux : résultats à fin décembre 2022

Au cours du quatrième trimestre 2022, les enregistrements d'autorisations à la construction de locaux non résidentiels s'élèvent à 10,9 millions de m² et sont en augmentation (+ 10,2 %) par rapport au même trimestre un an plus tôt.

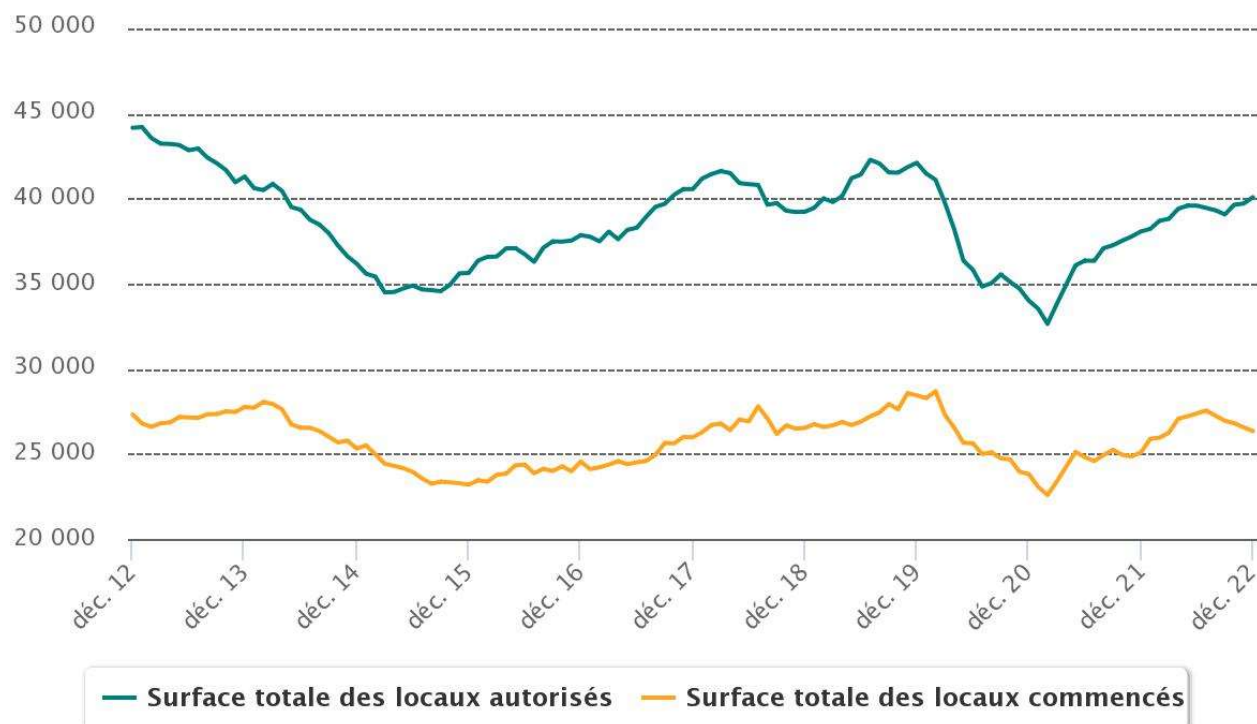
Toujours sur ce même trimestre, 6,1 millions de m² de locaux non résidentiels ont été mis en chantier, en baisse (- 9,1 %) par rapport à la même période un an plus tôt.

Sur l'année 2022, les autorisations de locaux non résidentiels enregistrées s'élèvent à 40,1 millions de m² et progressent (+ 5,3 %) par rapport à l'année 2021.

Durant cette même année, avec 26,3 millions de m², les enregistrements de mises en chantier augmentent (+ 5,0 %) par rapport à l'année 2021 mais seraient en baisse (- 4,2 %) sans la prise en compte des déclarations remontées tardivement.

Surface de locaux cumulée sur 12 mois

En milliers de m²



Février 2023

3. Enquête trimestrielle dans l'artisanat du bâtiment – janvier 2023 (INSEE)

En janvier 2023, le climat conjoncturel se dégrade dans l'artisanat du bâtiment.

- 📌 **Les perspectives d'activité, générales comme personnelles, sont jugées moins bonnes qu'en octobre**

L'opinion des artisans du bâtiment sur leurs propres perspectives d'activité ainsi que sur les perspectives générales de leur secteur pour les trois prochains mois se dégrade entre octobre 2022 et janvier 2023. Les soldes correspondants diminuent et passent tous deux sous leur moyenne de longue période.

L'opinion des artisans sur l'évolution de leur activité au cours des trois derniers mois se détériore également : le solde correspondant baisse et passe sous sa moyenne.

- 📌 **L'opinion des artisans sur l'évolution de leurs effectifs se maintient**

En janvier 2023, le solde d'opinion des artisans sur l'évolution constatée de leurs effectifs au cours des trois derniers mois est quasi stable et se maintient au niveau de sa moyenne de longue période. Celui relatif à l'évolution des effectifs prévus au cours des trois prochains mois diminue légèrement et rejoint sa moyenne.

- 📌 **Les difficultés de recrutement refluent quelque peu**

En janvier 2023, 60 % des artisans du bâtiment déclarent éprouver des difficultés de recrutement, une proportion en baisse mais qui reste au-dessus de sa moyenne de longue période. La part des artisans du bâtiment déclarant former des apprentis diminue de nouveau un peu : elle s'établit à 40 %, un niveau proche de sa moyenne de longue période.

Conjoncture dans l'artisanat du bâtiment

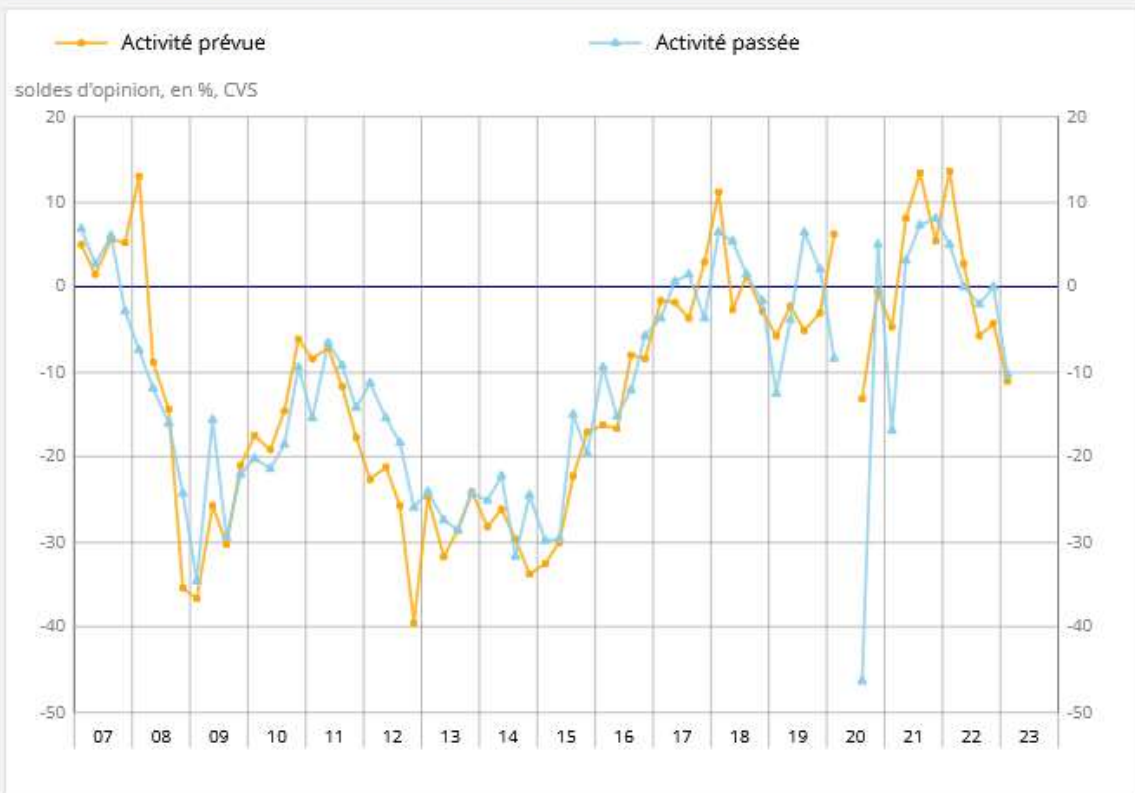
soldes d'opinion, en %, CVS

	Moy.*	Avr. 22	Juil. 22	Oct. 22	Jan. 23
Activité passée	-5	0	-2	0	-10
Activité prévue	-8	3	-6	-4	-11
Perspectives générales	-18	-11	-13	-16	-23
Effectifs passés	-4	-2	-3	-4	-3
Effectifs prévus	-3	1	0	-1	-3
Difficultés de recrutement (en %)	43	64	65	63	60
Entreprises formant des apprentis (en %)	38	35	43	42	40

* Moyenne depuis octobre 1990

Source : enquête de conjoncture artisanat du bâtiment – Insee

Évolution de l'activité dans l'artisanat du bâtiment



Les données du deuxième trimestre 2020 ne sont pas disponibles, l'enquête ayant été annulée dans le contexte de la crise sanitaire.

Source : Insee

MA PRIME RÉNOV', RGE, OBSERVATOIRE DES PRIX...

La Capeb appelle à des actions urgentes en 2023

Jean-Christophe Repon, président de la Capeb.



Après une année 2022 qui a enregistré une croissance en volume de 2,4 % pour l'artisanat du Bâtiment, la Capeb mise avec prudence sur une activité 2023 comprise entre -0,5 et +0,5 %. L'activité n'a cessé de se réduire au fil des mois, faute d'acter et d'avancer certains grands chantiers pourtant annoncés ou amorcés. La simplification tant attendue sur les dossiers Ma-PrimeRénov' et qualification RGE n'a pas eu lieu, le déploiement du programme Oscar pour accélérer sur la rénovation énergétique n'est en expérimentation que localement, tandis que le neuf reste en panne

dans un contexte tendu sur les crédits immobiliers et un sur-enchérissement des coûts de construction. « On est arrivés au bout d'un cycle », estime Jean-Christophe Repon. « Les artisans ont su résister aux différentes crises et démontrer leur agilité, mais leur capacité d'adaptation ne suffira plus à absorber les chocs si dans les ministères on ne se pose pas les bonnes questions pour réagir rapidement. » Côté chiffres, le bilan 2022 restera malgré tout un très bon cru avec au global 2,4 % de croissance en volume pour l'artisanat. Mais, à +1 %, le 4^e trimestre traduit un ralentissement

progressif. Sur la rénovation, la dynamique est portée par les travaux de performance énergétique, mais sur ce segment également, on assiste à un ralentissement au 4^e trimestre. **Activité par corps d'état** À l'exception de l'activité en aménagement-décoration-plâtrerie, en stagnation, tous les corps de métiers sont en progression, entre 1 et 1,5 %, sur les derniers mois de 2022. L'activité des entreprises de couverture-plomberie-chauffage, qui enregistrait déjà la meilleure progression en volume au troisième trimestre, reste en tête malgré un ralentissement d'un

point (+1,5 %). Le ralentissement le plus marqué concerne les entreprises de maçonnerie, qui voient leur croissance ralentir de 1,5 point par rapport au troisième trimestre 2022 pour s'établir à 1 %. Seules les entreprises de menuiserie-serurerie conservent au quatrième trimestre 2022 le même rythme de croissance de leur activité en volume qu'au troisième trimestre 2022 (+1 % par rapport aux mêmes trimestres en 2021). **Les carnets de commandes à 96 jours** Le niveau reste bon mais depuis avril, les carnets de com-

mandes suivent une pente descendante. « En entretien-amélioration comme en neuf, les soldes d'opinion sont négatifs concernant l'évolution des carnets de commande (à -8 et -7 points respectivement) alors qu'ils étaient encore positifs au trimestre précédent. Enfin, pour les entreprises de moins de 10 salariés, le solde d'opinion devient défavorable alors qu'il demeure légèrement positif pour les entreprises de 10 à 20 salariés », note la Capeb. ● M.-L. Barriera

